



Installation électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 AR 8/9/2019) - Direction générale de l'énergie

📍 Lieu du contrôle: BOULEVARD DU SOUVERAIN 186 1160 AUDERGHEM Belgique

Boîte: Appartement 2ième étage

📄 Type de contrôle: Visite périodique (Livre 1 6.5)

📅 Date du contrôle:
13/05/2025

📅 Prochaine visite avant le:
13/05/2026

👤 Agent-visiteur:
Benjamin De Potter

CONCLUSION : NON CONFORME

Identification des tiers

Donneur d'ordre

Nom	Haine David
Adresse	Dworpsestraat 122, 1651 Lot, Belgique

Propriétaire, exploitant ou gestionnaire

Nom	De Splentere
Adresse	BOULEVARD DU SOUVERAIN 186 1160 AUDERGHEM Belgique

Installateur

Nom	
TVA	

Identification de l'installation électrique

Adresse	BOULEVARD DU SOUVERAIN 186 1160 AUDERGHEM Belgique
Code EAN	Nc
Numéro de compteur	4967206
GRD	Sibelga
Type de locaux	Appartement

Atlas contrôle ASBL

Organisme de contrôle agréé

Siège d'exploitation: Boulevard Lambermont 127 1030 Schaerbeek

Tel: +32 2 726 64 04 | Mail: office@atlascontrole.be

TVA BE0732536476 | RPM Bruxelles



Base(s) Règlementaires



RGIE. Règlement général des installations électriques

Type de contrôle	Visite périodique (Livre 1 6.5)
Mise en oeuvre de l'installation	Avant le 01/06/2020 et après le 01/10/1981
Des dispositions dérogatoires pour les anciennes installations électriques domestiques existantes ont été appliquées (Livre 1 8.2.1)	

Description de l'installation électrique et du raccordement

GRD	Sibelga
Numéro de compteur	4967206
Code EAN	Nc
Liaison compteur-tableau	VOB 3X6
Tension de service	3 x 230 V
Protection générale	25 3P
Protection maximale admissible	. 3P
Nombre de tableaux	2
Différentiel de tête	300mA - 40A - type A
Prise de terre	Piquet
Résistance de terre (Ω)	Non mesurables
Description de l'installation	<p>Td cave</p> <p>1 diff 4P 300MA 40A 1 diff 4P 30MA 40A 3 fusibles 25A 6mm² 3 fusibles 20A 2,5mm² 2 fusibles 16A 2,5mm²</p> <p>Td appartement</p> <p>3 fusibles 20A 2,5mm² 6 fusibles 16A 1,5/2,5mm²</p>

Tableau(x) électrique(s)



Contrôles et essai

Testeur d'installation: TI-035/5639115

Schémas/plans	NOK
Liaisons équipotentielles	NOK
Test BP du DDR	OK
ΔI_n	OK
Contrôle de l'état	NOK
Résistance de terre (Ω)	Non mesurables
Isolement ($M\Omega$)	0,02
Matériel fixe	NOK
Protection contre les contacts directs	NOK
Protection contre les contacts indirects	NOK
Protection contre les surintensités	NOK

Schémas, plans et documents de l'installation

Schémas/plans	NOK
---------------	-----



Infractions

Catégorie	Libellé	Paragraphe
A. Isolement	La valeur de la résistance de ce circuit (TBT) est insuffisante, celle-ci doit être au minimum de 500.000 Ohms. -	L1: 6. 4. 5. 1.
B. Prise de terre	Réaliser une prise de terre conforme aux prescriptions.	L1 : 4.2.3.; 5.4.2.; 5.4.3.
	La valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre doit être de maximum 30 Ohms	L1: 4.2.4.3.
E. Schémas	Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1; 9.1.2
	Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.
F. Tableau électrique	La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.	
	(Re)placer la porte et/ou l'écran de protection du tableau. Possibilité de contact avec des pièces nues sous tension.	L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; 5.3.5.1.; L3: 4.2.2.2.; 5.1.4.
	Equiper les bases de coupe-circuit à fusibles ou disjoncteurs d'éléments de calibrage.	L1: 5.3.5.5.; L3: 5.3.5.5.
G. Conducteur de protection	Assurer la continuité de la mise à la terre du (des) conducteur(s) de protection.	L1: 5.4.3.5.; L3: 5.4.3.5.
	Prise(s) : le contact de terre est à relier à la terre de l'installation.	L1: 5.3.5.2.
I. Appareillage	Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation à reconditionner et/ou refixer.	

Remarques

Libellé	Référence
Ce contrôle ne comprend que les parties visibles et normalement accessible de l'installation. Sauf mention contraire, les appareils et équipements raccordés à l'installation fixe ne font pas partie du contrôle.	RDE4
Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.	RDE6
Ce contrôle ne comprend que la partie habitable du bâtiment.	RDE10



Libellé	Référence
Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas.	RDE12
L'unité est meublée au moment du contrôle.	RDE15



Conclusion du contrôle

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 : C-2020/30795 + C-2020/30794) concernant les installations électriques à basse et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle avant le 13/05/2026. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées doivent être exécutés sans retard.

L'agent Visiteur

Benjamin De Potter

Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.

L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.

L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.



Annexes

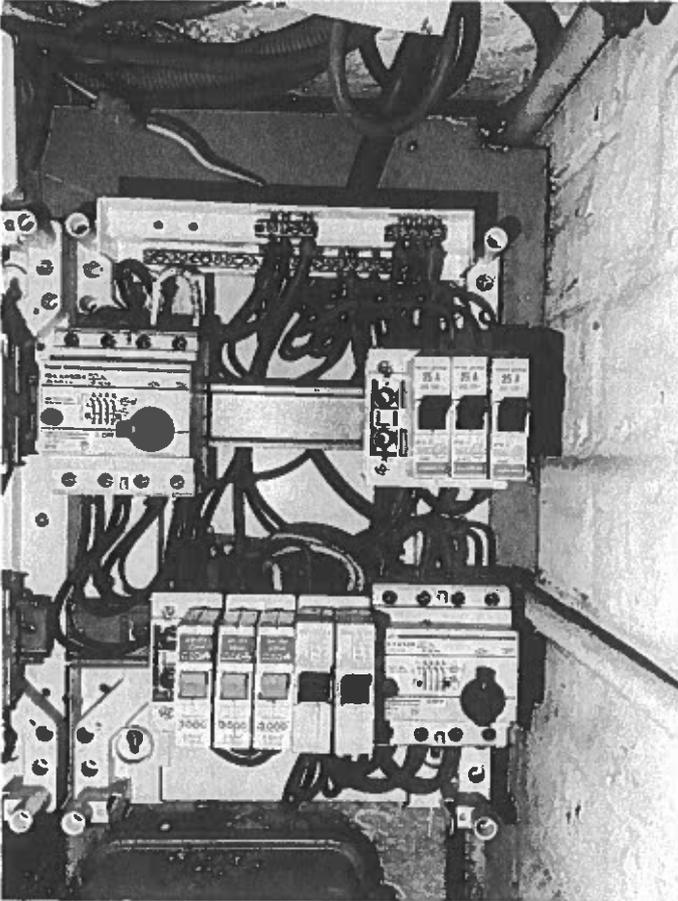


Tableau 1

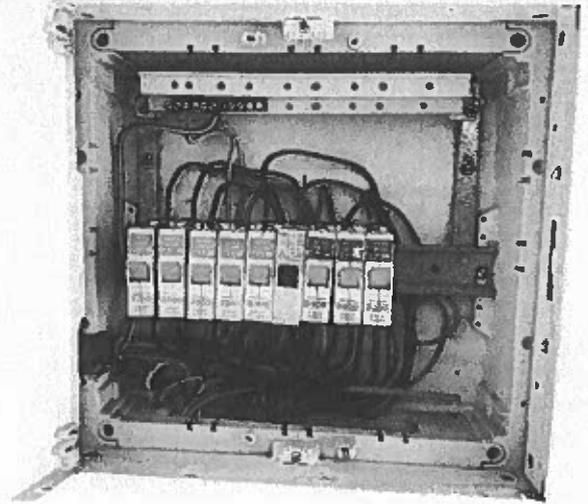


Tableau 2

